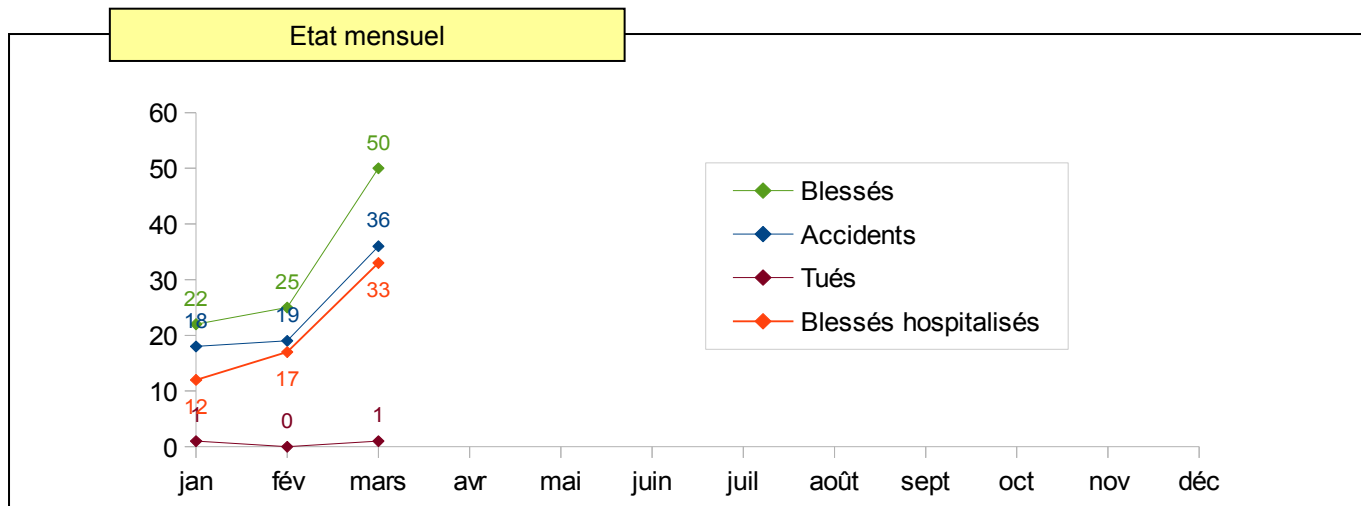


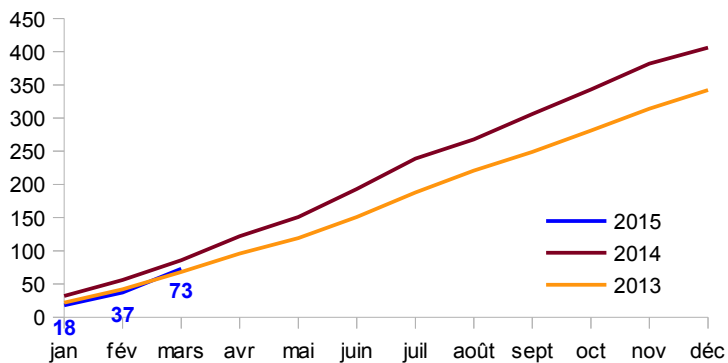
**AVRIL 2015/ Lettre n° 100**

**Bilan mensuel : MARS 2015**

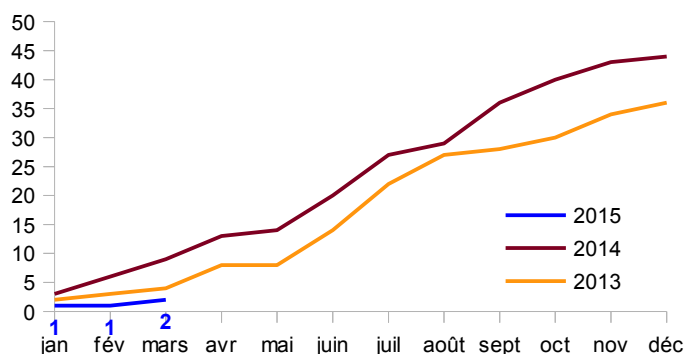


**Cumuls sur l'année**

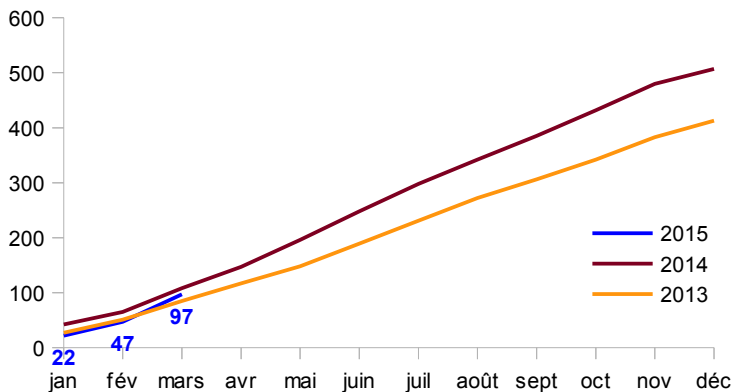
**Accidents**



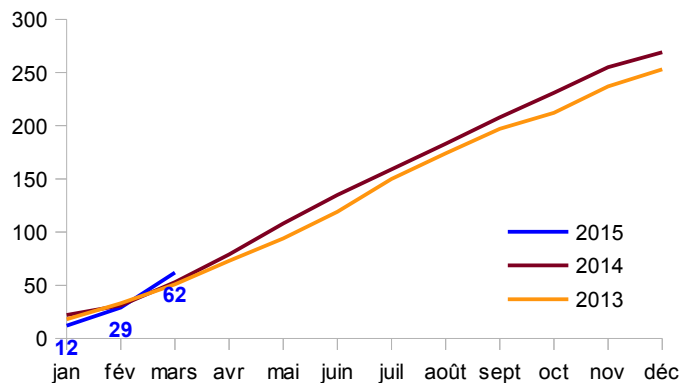
**Tués**



**Blessés**



**Blessés Hospitalisés**





## Les beaux jours arrivent : Messages de prudence à transmettre aux motards et aux autres usagers

En France, presque la moitié des accidents mortels de moto concerne des collisions avec des véhicules de tourisme. C'est pourquoi, avec l'arrivée des beaux jours, il est nécessaire que les motards ainsi que les autres usagers de la route prennent un certain nombre de précautions.

### LES PRECAUTIONS A PRENDRE PAR LES MOTARDS :

#### **L'état de votre véhicule :**

- toujours faire le tour de son véhicule,
- les pneus sont votre unique point de contact avec la chaussée ; veillez à leur bon état et vérifiez régulièrement leur pression,
- les freins garantissent également votre sécurité : vérifiez régulièrement les témoins d'usure des plaquettes et l'état des disques,
- l'allumage du feu de croisement est obligatoire pour être bien perçu par les autres usagers. Assurez-vous de leur bon fonctionnement ainsi que de celui du feu arrière et des clignotants.



Votre véhicule doit obligatoirement être muni de :

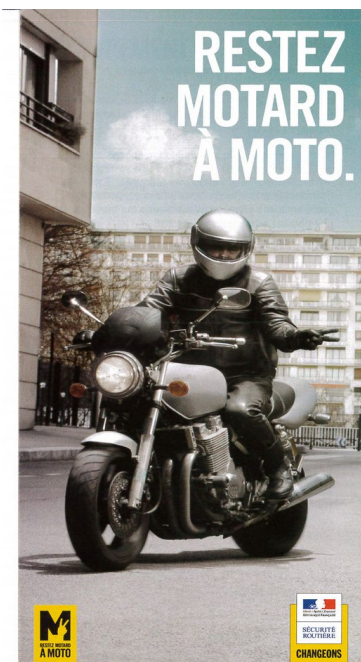
- 1 ou 2 feux de croisement à l'avant,
- 1 ou 2 feux stop et 1 catadioptre rouge à l'arrière,
- 1 ou 2 feux de position et de route,
- des indicateurs de direction,
- 1 éclairage de la plaque minéralogique arrière.

#### **L'équipement :**

En l'absence de carrosserie, l'équipement constitue votre seule protection. Si le port d'un casque homologué muni d'autocollants rétro-réfléchissants est obligatoire, il est également fortement recommandé de porter une tenue complète équipée de protections homologuées (épaule, coude, colonne vertébrale, chaussures montantes, gants...) et de préférence de couleur claire.

Par ailleurs, il semble nécessaire d'insister sur l'équipement du passager du deux-roues motorisés qui est souvent négligé. Il n'est pas rare de voir sur les routes des pilotes équipés d'une tenue de protection optimum alors que la tenue du passager ne présente pas les caractéristiques basiques requises (ex : port d'un blouson, de gants, de chaussures adaptées,...).

Une chute est autant traumatisante, sinon plus, pour le passager que pour le pilote.



## **L'état et la configuration de la chaussée :**

Ne préjugez pas d'un état parfait de la chaussée, de nombreux paramètres peuvent déstabiliser la conduite de votre véhicule comme la présence de graviers, de cailloux, de nids de poule, de plaques d'huile et de gas-oil, d'objets perdus par les PL, de traversées d'animaux sauvages (...) qui nécessitent que vous adoptiez une réaction d'urgence pour éviter la chute ou l'accident.

Par ailleurs il est nécessaire de faire preuve de retenue et d'humilité quant à son pilotage dans la négociation des virages. En effet, 50% des motocyclistes en milieu rural sont responsables d'une sortie de route, seul, en virage ou en courbe (vitesse trop élevée, surestimation de son niveau de pilotage, mauvaise trajectoire, courbe du virage devenant plus prononcée). La perte de contrôle devient souvent dramatique lorsque le pilote percute un élément tel que le véhicule circulant en sens inverse où un obstacle fixe situé en bordure de route.



## **Sur la route :**

La conduite d'un deux-roues motorisé doit s'inscrire dans l'objectif de "voir et être vu". Vous devez, en permanence, observer et analyser l'environnement afin d'anticiper les dangers auxquels vous êtes particulièrement exposés.

Respectez le code de la route, soyez constamment attentif à l'état de la chaussée et ne prenez la route que si vous êtes en pleine forme.

## **LES PRECAUTIONS A PRENDRE PAR LES AUTRES USAGERS POUR LA SECURITE DES DEUX-ROUES MOTORISES :**

Tout d'abord, ayez conscience que votre œil ne voit pas ce qu'il ne s'attend pas à voir. Ainsi, soyez ainsi plus attentifs aux usagers plus petits que vous et prenez le temps d'analyser la situation (proximité, vitesse...). Ne démarrez que si vous êtes sûrs d'en avoir le temps.

Avant d'ouvrir votre portière, veillez également à toujours regarder dans votre rétroviseur puis tournez la tête pour vous assurer qu'un deux-roues n'est pas à votre niveau.

N'oubliez jamais de mettre votre clignotant quelques secondes avant de déboîter. Au moment de la manœuvre, vérifiez vos angles morts : un deux-roues motorisé peut s'y trouver.



Adoptez une conduite prévisible et sans à-coups afin de ne pas surprendre un deux-roues motorisé et risquer de le déstabiliser.

**En conclusion, apprenez à mieux rouler ensemble en partageant la route.**



## Piste d'éducation routière CRS-GEMA

Durant la semaine du 07 avril au 10 avril, une dizaine de CRS ont sensibilisé 377 jeunes de 14 à 18 ans dans le cadre de la mise en œuvre de la piste CRS-GEMA sur le parking Chamars à Besançon. Cette sensibilisation portait sur l'importance des règles de conduite en deux roues à travers différents stands théoriques mais aussi grâce à la mise en place d'un module de pratique de la conduite avec une moto équipée d'une double commande, puis une fois les bases acquises par la conduite solo

Cette semaine a été ponctuée par l'ouverture de la piste au grand public le mercredi 08 avril. Différents stands étaient proposés, en parallèle de la piste, aux jeunes par la Ville de Besançon, Vincent Philippe, Prévention MAIF et les forces de l'ordre.



Par ailleurs, durant la semaine, sur chaque demi-journée, un élève était sélectionné pour participer au challenge organisé le vendredi après midi.

Ce challenge, suivi par cinq élèves, était composé d'une partie code de la route avec 20 questions dont 5 spécifiques sur le deux roues et d'un parcours de maniabilité (passage sur planche, passage sous un point bas, test de freinage...). Ces cinq élèves se sont vu ensuite remettre différents lots (gants, casques, blouson ...) en présence du préfet et des différents partenaires.



## **« À l'épreuve des faits » : la Sécurité routière lance une plate-forme de fact-checking pour répondre aux idées reçues**

Pour mettre en œuvre la mesure n°5 du plan de mobilisation annoncé par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, le 26 janvier dernier, la Sécurité routière se dote d'une plate-forme dont l'objectif est de passer à l'épreuve des faits les différentes idées reçues qui circulent sur la sécurité routière, afin de permettre aux citoyens une meilleure compréhension des problématiques. Cette rubrique sera progressivement enrichie et régulièrement mise à jour afin de couvrir le plus largement possible tous les enjeux de sécurité routière.

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/en-parler-agir/a-l-epreuve-des-faits>



**Nous contacter :** [ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr) - Tél : 03.81.65.61.17 - <http://www.msr25.doubs.equipement.gouv.fr/>

**Pour signer le manifeste de la sécurité routière – [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)**  
En partenariat avec le Conseil général du Doubs <http://securiteroutiere.doubs.fr>